

COMPTE RENDU SEANCE DU 13 avril 2018

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NÉE, adjoints.
M. Claude BERSAC, Mr Henri ROBERT, Mme Céline REJASSE, M. Bernard MOIRAND, M. Thierry DENEPOUX, Mme Anne KLEINE

Absent Excusé : Mme Frédérique VALLON,

Pouvoir : Mme Frédérique VALLON donne pouvoir à M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD,

Secrétaire de séance : M Claude BERSAC

Début de séance : 20H30

Le compte rendu est validé avec 2 votes contre de Mme Sylviane NEE et M Bernard MOIRAND, en effet cette dernière considère que le Pouvoir de Mme Frédérique VALLON n'est pas valable. Mme Sylviane NEE quitte la séance à 20h50 car le pouvoir du 13 avril donné à Mr Jean Pierre CHATEAUREYNAUD sera utilisé.

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET VISITES :

• Réunion du SVS le 12/03

Mme Céline REJASSE informe que le Syndicat à Vocation Scolaire s'est réuni et a délibéré sur la fusion des circuits interne de la Commune de Saint Pierre de Côte et du SVS à la demande du Conseil Régional. Suite à cette fusion, les frais de participation pour les communes Saint Pierre de Côte et La Chapelle Faucher ont augmenté, la participation sera de 12 764,40 € par commune.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2017

Section de fonctionnement :	Dépenses...	217 958.49€
	Recettes....	258 612.07 €
	Excédent	40 653.58 €
Section d'investissement	Dépenses....	61 378.41 €
	Recettes.....	102 660.00 €
	Excédent	41 281.59€
RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent de	81 935.17 €

M. Le maire sort le temps du vote suivant le protocole, **le compte administratif de la commune est voté à l'unanimité.**

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal,

- Après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion (Commune) dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2017

M. le maire expose le résultat de l'exercice 2017, soit	
Résultat de fonctionnement	+ 19 724.14 €
Résultat antérieur	+ 20 929.44 €
Clôture fonctionnement	+ 40 653.58 €

Résultat d'investissement	+ 62 130.39 €
Résultat antérieur	- 20 848.80
Clôture investissement	+ 41 281.59 €

Plus RESTES A REALISER

DEPENSES	66 798.41
Moins RESTES A REALISER	
RECETTES	18 922.40

Besoin net de la section d'investissement 6 594.42 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat (excédent) suivant

Recette d'investissement au compte 1068	40 653.58 €
---	-------------

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal :

- accepte les propositions du Maire
- Autorise M. Le Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer tout document relatif à cette affaire

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018 (TH.TFB.TFNB)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2018 à chacune des trois taxes directes locales, et compte tenu : de la diminution des dotations de l'Etat

décide :

au Cadre II (Décisions du Conseil Municipal - N°3 « Taux votés ») de voter pour 2018 sur la commune de LA CHAPELLE FAUCHER les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION	9.17 %
- TAXE FONCIERE(BATI)	10.44 %
- TAXE FONCIERE (NON BATI)	82.30 %

Délibéré à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2018/COMMUNE :

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	236 044.00 €
	Recettes :	236 044.00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	129 249.01€
	Recettes :	129 249.01 €

Délibéré à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT:

EXPLOITATION	Dépenses :	37 914.00 €
	Recettes :	37 914.00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	39 443.67 €
	Recettes :	39 443.67 €

Délibéré à l'unanimité. Une abstention M. Claude BERSAC

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018, présentés par les associations et examinés par la commission de subventions des Associations le 29 mars.

Les membres de la Commission proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

➤ Comité des fêtes	1 100 €
➤ Amicale Laïque les Petits Chapellois.....	270 €
➤ Jeunesse sportive chapelloise.....	550 €
➤ Anciens Combattants.....	80 €
➤ Amis cyclistes de la côte.....	200 €
➤ Pass Arts	300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 2 500 €, répartie comme indiqué ci-dessus, elles seront versées avant le mois de juillet de l'année 2018.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune
donne pouvoir à Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

PARTICIPATION FUTUR ABONNE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. le Maire explique que Mlle DELAGE Audrey a demandé à être raccordé à l'assainissement collectif suite à une construction nouvelle. M. Le maire expose les devis demandés pour le raccordement ainsi que la participation qu'il faudrait demander à Mme DELAGE Audrey. M Claude BERSAC n'est pas d'accord sur la participation demandée pour le raccordement à l'assainissement. Pour plus de clarté, un rendez-vous sera pris avec M BARRIBAUD de la Communauté de Communes Dronne et Belle.

QUESTIONS DIVERSES

Le Barnum M. Le maire Demande aux membres du comité des fêtes si cela a été discuté, M Claude Bersac informe qu'une réunion a été faite avec l'association du foot. Il serait d'accord pour participer aux frais d' APAVE et de l'assurance mais pas pour acheter le barnum. Renseignement sera fait pour donner le prix de l'APAVE et de l'assurance.

Assainissement Concerne la demande d'un administré de Rochevideau de pouvoir rejeter ses effluents de sa micro station. La demande sera faite au Conseil Départemental puisque ses eaux seront rejetées dans le délaissé de Rochevideau

Bascule Le dommage de vitres cassées sera remboursé par l'assurance GROUPAMA.

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h00.

Le Maire,
Christian MAZIERE.

